

TRADUCTION NON OFFICIELLE FAITE PAR SPP GLOBAL SUR LA BASE DE L'ORIGINAL EN ESPAGNOL

Símbolo de Pequeños Productores
Global, A.C.
RAPPORT D'AUDIT

Au 31 décembre 2023 et 2022

SÍMBOLO DE PEQUEÑOS PRODUCTORES GLOBAL, A.C.

ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS :

Au 31 décembre 2023 et 2022

SOMMAIRE	PAGE
Avis des Auditeurs Externes 1	1
États financiers :	
États de situation financière	4
Compte de résultats	5
État des flux de trésorerie	6
Notes sur les États Financiers	7

[Les PAGES 1, 2 et 3 affichent la bannière et le pied de page officiels de LOFTON]

**À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ASSOCIÉS SPP,
SÍMBOLO DE PEQUEÑOS PRODUCTORES GLOBAL, A.C.**

Avis.

Nous avons audité les états financiers ci-joints de **SÍMBOLO DE PEQUEÑOS PRODUCTORES GLOBAL, A.C.** (l'Association), qui comprennent les états de situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, les comptes de résultats et le tableau des flux de trésorerie correspondant aux exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que des notes explicatives sur les états financiers qui incluent un résumé des principales méthodes comptables.

À notre Avis, les états financiers ci-joint présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de **SÍMBOLO DE PEQUEÑOS PRODUCTORES, A.C.**, aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que son état des résultats et son tableau de flux de trésorerie correspondant aux exercices clos aux dates indiquées, conformément aux Normes d'Audit Financier applicables au Mexique (NIF).

Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes Internationales d'Audit (ISA). Nos responsabilités en vertu de ces normes sont décrites plus en détail dans la section Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers de ce rapport. Nous sommes indépendants de l'Association conformément aux dispositions du Code de Déontologie publié par l'Instituto Mexicano de Contadores Públicos, A.C. (Code de Déontologie), ainsi qu'aux exigences éthiques applicables à nos audits d'États Financiers au Mexique, et nous avons rempli nos autres responsabilités éthiques conformément aux exigences éthiques correspondantes. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre avis.

Parraphe d'observations

Comme mentionné dans la note 6, l'Association voit la majorité de ses revenus totaux attachés à un seul client, sans que cette relation soit formalisée par un contrat à long terme. Pour l'exercice des années 2023 et 2022, respectivement 70% et 60% des revenus sont provenus dudit client. Ces circonstances impliquent un niveau élevé de vulnérabilité de l'Association en ce qui concerne sa capacité à garantir sa continuité d'exploitation.

Responsabilités des administrateurs et des dirigeants de l'Association en ce qui concerne les états financiers

La Direction de l'Association est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux NIF ; de la sélection des bases d'établissement des états financiers acceptables dans les circonstances ; et du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre de présenter des états financiers exempts de déviations significatives, qu'elles soient dues à des fraudes ou à des erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, la direction est responsable d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation ; de divulguer, le cas échéant, des informations concernant la continuité d'exploitation ; et d'utiliser le principe comptable de continuité d'exploitation, à moins que la direction n'ait l'intention de liquider l'Association ou de cesser ses activités, ou s'il n'y a pas d'autre alternative plus réaliste que de le faire.

Les dirigeants de l'Association sont chargés de superviser le processus de préparation du rapport financier de l'Association.

Responsabilités des auditeurs pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont de constater avec une assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas de déviations significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre avis. L'assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé, mais elle ne garantit pas qu'un audit mené conformément aux normes ISA détectera toujours une anomalie significative, lorsqu'elle existe. Ces anomalies peuvent être dues à des fraudes ou à des erreurs et sont considérées comme significatives si, individuellement ou globalement, elles peuvent raisonnablement influencer les décisions économiques que les utilisateurs prennent sur la base des états financiers.

Au cours d'un audit mené conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et nous conservons une attitude de scepticisme professionnel. De même, également :

- Nous identifions et évaluons les risques d'anomalies significatives dans les états financiers, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs ; nous concevons et appliquons des procédures d'audit pour répondre à ces risques ; et nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés pour étayer notre opinion. Le risque de ne pas détecter une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que pour celle résultant d'une erreur non intentionnelle, car la fraude peut impliquer une collusion, une falsification, des omissions délibérées, des déclarations inexacts intentionnelles ou un contournement des contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer un avis sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association.
- Nous évaluons le bien-fondé des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables et des informations correspondantes communiquées par la direction.

- Nous évaluons s'il est approprié que la direction utilise l'hypothèse de continuité d'exploitation pour préparer les états financiers et si, sur la base des éléments probants recueillis, il existe une incertitude significative concernant des événements ou des conditions qui génèrent un doute important sur la capacité de l'Association à continuer son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention, dans notre rapport d'audit, sur les informations correspondantes fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations sont inadéquates, d'exprimer un avis modifié. Nos conclusions sont fondées sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport d'audit. Cependant, des événements ou des conditions futurs peuvent amener l'Association à cesser son exploitation.
- Nous évaluons dans leur ensemble la présentation, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations divulguées, et si les états financiers représentent les transactions et événements sous-jacents d'une manière qui parvient à exprimer une image fidèle.

Nous communiquons aux dirigeants de l'Association, entre autres, l'étendue et le calendrier de l'audit, les constats significatifs de l'audit, ainsi que toute déficience significative du contrôle interne que nous aurons identifiée au cours de notre audit.

LOFTON SERVICIOS INTEGRALES, S.C.

[Le document a été signé par Raymundo del Río Sánchez – Associé d'Audit de LOFTON]

Certificat Professionnel N° 1466433

Mexico, le 5 juin 2024

SÍMBOLO DE PEQUEÑOS PRODUCTORES GLOBAL, A.C.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2023 ET 2022

	(Chiffres exprimés en pesos mexicains)				
	Sans restrictions <u>2023</u>	Sans restrictions <u>2022</u>		Sans restrictions <u>2023</u>	Sans restrictions <u>2022</u>
ACTIF			PASSIF		
A COURT TERME			A COURT TERME		
Trésorerie (Note 4)	\$ 7,222,911	\$ 4,745,258	Impôts à payer (Note 8)	\$ 221,149	\$ 323,635
Donateurs et souscripteurs, net (Note 5)	1,039,805	607,597	Avance sur frais d'adhésion	153,419	438,814
Partie liée (Note 6)	958,660	10,000	Divers créanciers	79,194	550,074
Débiteurs divers	32,066	84,872			
TVA en faveur	462,404	254,965	Total du passif	<u>453,762</u>	<u>1,312,523</u>
Taxe sur la valeur ajoutée impayée	18,570	82,349			
Total, actif à court terme	<u>9,734,416</u>	<u>5,785,041</u>			
LONG TERME			CAPITAUX PROPRES (Note 9)		
Mobilier et matériel, net (note 7)	63,892	122,405	Sans restrictions	9,356,673	4,605,923
Dépôts de garantie	12,127	11,000			
Total de l'actif à long terme	<u>76,019</u>	<u>133,405</u>	Total des fonds propres	<u>9,356,673</u>	<u>4,605,923</u>
			Contingences et engagements (note 11)	-	-
Total de l'actif	<u>\$ 9,810,435</u>	<u>\$ 5,918,446</u>	Total du passif et des capitaux propres	<u>\$ 9,810,435</u>	<u>\$ 5,918,446</u>

Les notes jointes font partie intégrante de ces états financiers.

[Ceci a été signé par]

Jeroen Josef Agnes Pruijn
Directeur Exécutif

SÍMBOLO DE PEQUEÑOS PRODUCTORES GLOBAL, A.C.

COMPTES DE RÉSULTATS

POUR LES ANNÉES TERMINÉES LE 31 DÉCEMBRE 2023 ET 2022

(Chiffres exprimés en pesos mexicains)

	Non restreint 2023	Non restreint 2022
Revenus :		
Frais d'adhésion (Nota 10)	\$ 10,401,479	\$ 9,712,427
Gains d'échange	219,118	891,858
Autres revenus	<u>6,465,939</u>	<u>745,220</u>
Total des revenus	17,086,536	11,349,505
Dépenses opérationnelles		
Salaires	4,249,355	5,497,108
Fonds Régionaux	1,072,700	1,332,301
Projet EQ 2	1,064,546	953,577
Honoraires	854,321	643,781
Impôts sur les salaires	717,928	885,385
Frais de marketing	603,857	1,301,994
Événements et salons	580,427	935,142
Per diem	485,208	812,404
Apurement des comptes	275,050	752,541
Loyers	250,897	281,631
Frais bancaires	88,904	128,745
Dépréciations :	58,513	71,585
Provision ISR	43,453	35,862
Autres taxes et droits	28,560	12,351
Traductions	-	4,450
Charges financières		
Pertes de change	1,962,067	1,918,163
Dépenses totales	<u>12,335,786</u>	<u>15,567,020</u>
Variation nette des capitaux propres	4,750,750	(4,217,515)
Capitaux propres en début d'année	<u>4,605,923</u>	<u>8,823,438</u>
Capitaux propres à la fin de l'année	\$ <u><u>9,356,673</u></u>	\$ <u><u>4,605,923</u></u>

Les notes jointes font partie intégrante de ces états financiers.

[Ceci a été signé par]

Jeroen Josef Agnes Pruijn
Directeur Exécutif

SÍMBOLO DE PEQUEÑOS PRODUCTORES GLOBAL, A.C.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

POUR LES ANNÉES TERMINÉES LE 31 DÉCEMBRE 2023 ET 2022

(Chiffres exprimés en pesos mexicains)

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Activités opérationnelles :		
Variation nette des capitaux propres	\$ 4,750,750	\$ (4,217,515)
Postes relatifs aux activités d'investissement		
Dépréciations	58,513	71,585
Postes liés aux activités d'investissement	<u>4,809,263</u>	<u>(4,145,930)</u>
Variations de l'actif et du passif d'exploitation :		
Donateurs et souscripteurs	(1,380,868)	(114,579)
Débiteurs et TVA impayés	116,585	(16,025)
Impôts à recouvrer	(207,439)	449,337
Dépôts de garantie	(1,127)	-
Divers créanciers	(470,880)	54,413
Avance sur frais d'adhésion	(285,395)	297,903
Impôts à payer	(102,486)	18,653
Flux nets de trésorerie générés (utilisés) dans les activités d'opération	<u>2,477,653</u>	<u>(3,456,228)</u>
Activités d'investissement		
Achat de mobilier et de matériel	-	(47,866)
Flux nets de trésorerie utilisés pour les activités de placement	<u>-</u>	<u>(47,866)</u>
Augmentation (diminution) nette de trésorerie	2,477,653	(3,504,094)
Au début de l'année	4,745,258	8,249,352
À la fin de l'année	<u>\$ 7,222,911</u>	<u>\$ 4,745,258</u>

Les notes jointes font partie intégrante de ces états financiers.

[Ceci a été signé par]

Jeroen Josef Agnes Pruijn
Directeur Exécutif

SÍMBOLO DE PEQUEÑOS PRODUCTORES GLOBAL, A.C.

NOTES EXPLICATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2023 et 2022

(Montants exprimés en pesos)

NOTE 1. HISTOIRE, NATURE ET ACTIVITÉ DE L'ASSOCIATION.

SIMBOLO DE PEQUEÑOS PRODUCTORES GLOBAL, A.C. (ci-après « l'Association ») a été constituée le 1er août 2006, sous la dénomination sociale de Coordinadora Latinoamericana del Caribe de Pequeños Productores de Comercio Justo, A.C.

Le 29 janvier 2010, il a été décidé de changer le nom légal en Fundación de Pequeños Productores de Comercio Justo A.C., constituée sous les lois mexicaines comme une association civile, sans but lucratif, dans le but d'améliorer la qualité de vie de la population et de développer des programmes de services.

Le 6 septembre 2016, une Assemblée Générale Extraordinaire s'est tenue et il a été décidé à l'unanimité de changer la dénomination sociale en « Símbolo de Pequeños Productores Global, A.C ». (SPP Global), pour agir en tant qu'association civile à but non lucratif regroupant des sociétés coopératives, qu'elles soient de producteurs ou de consommateurs ; et son objectif principal est de développer, d'administrer et de promouvoir le système de normes, de certification, de licences et de promotion du Symbole des Producteurs Paysans (SPP) afin de créer un réseau intercontinental d'organisations de petits producteurs écologiques qui luttent pour la reconnaissance de la haute qualité de leurs produits.

Le domicile et le lieu principal de l'Association est le suivant : Calzada Acoxa #524, Int. 305, Prado Coapa 1ra sección, Tlalpan, C.P. 14350, CDMX, México.

NOTE 2. BASES DE PREPARATION.

Les états financiers au 31 décembre 2023 et 2022, accompagnés, ont été préparés conformément aux dispositions des normes d'information financière mexicaines, NIF, pour montrer une présentation raisonnable de la situation financière de l'Association et ont été spécialement préparés pour être soumis à l'Assemblée générale des Associés et pour se conformer aux dispositions légales auxquelles l'Association est soumise, en tant qu'entité juridique indépendante.

À cette fin, l'Association a établi ses états d'activité en les classant selon la nature de leurs postes, en tenant compte de l'essence spécifique du type de coût ou de dépense de l'entité, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas regroupés sous des rubriques génériques.

Les états financiers au 31 décembre 2023 et 2022, accompagnés, sont entièrement conformes aux NIF, afin de montrer une présentation raisonnable de la situation financière de l'Association.

Les NIF établissent que les Normes internationales d'information financière (IFRS), les Normes comptables internationales (IAS), les Interprétations des IFRS (IFRS) et le Comité d'interprétation (SIC) font partie intégrante des IFRS lorsque leur absence l'exige.

Les modifications des normes comptables émises par la Commission qui entreront en vigueur en 2023 n'auront pas d'incidence majeure sur les informations financières présentées par l'Association.

Voici une série de NIF et d'améliorations aux NIF en 2023 et 2022 qui génèrent des changements comptables :

2023

NIF B-11 « Disposition d'actifs à long terme et opérations abandonnées » (Actifs à long terme détenus pour répartition auprès des propriétaires) : Cette NIF précise comment doit être la comptabilisation en cas de différence entre le passif et la valeur de ces actifs à long terme. Il est établi que cette différence doit également affecter les résultats cumulés et révéler certaines informations sur ces transactions

SÍMBOLO DE PEQUEÑOS PRODUCTORES GLOBAL, A.C.

NOTES EXPLICATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2023 et 2022

(Montants exprimés en pesos)

NIF B-15 « Conversion de devises étrangères » : Cette NIF stipule une exception permettant d'établir les états financiers dans une monnaie de présentation égale à celle d'enregistrement, même si les deux sont différentes de la monnaie fonctionnelle, sans effectuer la conversion dans la monnaie fonctionnelle, à condition que certaines conditions soient remplies

2022

NIF B-10 « Effets de l'inflation » : Cette NIF exige certaines divulgations lorsque l'entité opère dans un environnement économique non inflationniste ; toutefois, le CINIF a conclu que ces divulgations devraient être conditionnées aux situations pertinentes, par exemple lorsqu'il apparaît que l'inflation augmente et pourrait entraîner un changement de l'environnement inflationniste.

NIF C-6, Propriétés, installations et équipements : Cette NIF exige la divulgation du moment où les constructions en cours sont prévues, lorsqu'il existe des plans approuvés pour celles-ci. Étant donné que les IFRS n'établissent pas de divulgation similaire, cette exigence sera supprimée.

NIF D-3 « Avantages des employés » : Ajout du traitement à accorder à la participation des travailleurs à l'utilité, avec l'entrée en vigueur de la réforme en matière de sous-traitance.

De même, les améliorations apportées aux NIF 2023 et 2022 comprennent des améliorations des NIF qui ne génèrent pas de changements comptables, dont l'objectif fondamental est de rendre l'approche normative plus précise et plus claire.

2023

NIF B-10 « Effets de l'inflation » : la référence de 8 % sur la moyenne annuelle pour l'inflation est supprimée, en précisant que ce qui doit être pris en compte est si l'inflation cumulée des trois exercices annuels précédents est égale ou supérieure à 26 %.

NIF C-2 « Investissement dans des instruments financiers » : Valorisation d'un investissement dans des instruments financiers lorsque la juste valeur est significativement différente du prix de la contrepartie

NIF C-3 « Comptes débiteurs » : Référence à d'autres comptes débiteurs et suppression des références à des comptes débiteurs « commerciaux »

NIF D-6 « Capitalisation du résultat global de financement » : Un paragraphe introductif est ajouté afin de souligner la différence entre la NIF D-6 « Capitalisation du résultat global de financement » et la NIC 23 « Coût des prêts », en ce qui concerne la capitalisation du coût de financement des usines productrices

2022

NIF B-6 « État de la situation financière » : les rubriques contenues dans les normes émises ces dernières années sont ajoutées.

NIF C-3, « Créances », NIF C-16 « Dépréciation d'instruments financiers à recevoir » et NIF B-6 « État de la situation financière » : la référence aux créances commerciales est supprimée, pour ne faire mention que des « créances ».

SÍMBOLO DE PEQUEÑOS PRODUCTORES GLOBAL, A.C.

NOTES EXPLICATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2023 et 2022

(Montants exprimés en pesos)

NOTE 3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES POLITIQUES COMPTABLES.

On trouvera ci-après un résumé des principales méthodes comptables qui ont été appliquées systématiquement au cours des années considérées, sauf indication contraire.

Les NIF requièrent l'utilisation de certaines estimations comptables lors de l'établissement des états financiers. Elle exigent également que l'administration exerce son jugement pour définir les politiques comptables que l'Association appliquera. Les éléments qui impliquent un degré plus élevé de jugement ou de complexité et ceux pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives pour les états financiers.

Incidences de l'inflation sur l'information financière

Conformément aux lignes directrices de la NIF B-10 « Effets de l'inflation », à partir du 1er janvier 2008, l'économie mexicaine se trouve dans un environnement non inflationniste, en maintenant une inflation cumulée des trois dernières années inférieure à 26% (plafond pour définir qu'une économie doit être considérée comme non inflationniste), par conséquent, depuis cette date, la reconnaissance des effets de l'inflation sur l'information financière a été suspendue. Au 31 décembre 2023 et 2022, les états financiers ci-joints sont présentés en pesos historiques, car l'administration de l'Association a estimé que ces effets n'étaient pas pertinents, étant donné qu'au 31 décembre 2007, il n'y avait pas d'actifs non monétaires importants.

Les taux d'inflation sont les suivants :

	<u>31 décembre</u>	
Pays :	<u>2023</u>	<u>2022</u>
De l'année	4.66	7.82
Accumulée au cours des 3 dernières années	19.83	18.32

a. Trésorerie

Les liquidités comprennent les soldes de trésorerie, les dépôts bancaires de grande liquidité et les risques mineurs liés à la variation de leur valeur.

b. Comptes débiteurs

Les comptes débiteurs représentent les montants dus au titre des contributions mises en recouvrement dans le cours normal des opérations de l'Association. Lorsque les créances devraient être recouvrées dans un délai d'un an ou moins à compter de la date de clôture (ou dans le cycle d'exploitation normal de l'entreprise si ce cycle dépasse cette période), elles sont présentées comme des actifs à court terme. En cas de non-respect de ce qui précède, ils sont présentés comme des actifs à long terme.

c. Mobilier et matériel

Le mobilier et le matériel sont exprimés au coût d'acquisition. Le coût d'acquisition du mobilier et du matériel est systématiquement amorti en recourant à la méthode de la ligne droite fondée sur la durée de vie utile.

SÍMBOLO DE PEQUEÑOS PRODUCTORES GLOBAL, A.C.

NOTES EXPLICATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2023 et 2022

(Montants exprimés en pesos)

d. Paiements anticipés

Les paiements anticipés représentent les versements effectués par l'Association où les bénéficiaires et les risques inhérents aux biens qu'elle est sur le point d'acquiescer ou aux services qu'elle est sur le point de recevoir n'ont pas été transférés. Les paiements anticipés sont comptabilisés à leurs coûts et présentés au bilan sous la forme d'actifs en cours ou non, selon le poste d'affectation. Une fois reçus les biens et/ou services relatifs aux paiements anticipés, ceux-ci doivent être comptabilisés comme un actif ou comme une dépense dans l'état des activités de la période, selon la nature respective.

e. Créanciers

Cette rubrique comprend les obligations envers les créanciers pour les achats de biens ou de services acquis dans le cours normal des opérations de l'Association. Ils sont initialement comptabilisés au prix de la transaction pour les biens et services reçus et incluent les taxes et tout autre montant que le fournisseur a transféré à l'entité pour le compte de tiers. Lorsqu'il est prévu de les payer dans un délai d'un an ou moins à compter de la date de clôture (ou dans le cycle d'exploitation normal de l'entité concernée dans le cas où ce cycle dépasse cette période), ils sont présentés dans le passif courant. Si cette condition n'est pas remplie, elles sont inscrites au passif non courant.

f. Provisions

Les provisions pour passifs représentent des engagements en raison d'événements passés qui sont susceptibles de dégager des ressources économiques à l'avenir. Ces provisions ont été comptabilisées sur la base de la meilleure estimation faite par l'Administration.

g. Avantages du personnel

Au 31 décembre 2023 et 2022, l'Association n'a pas enregistré les effets cumulés découlant des obligations professionnelles auxquelles elle est soumise en vertu des dispositions légales et statutaires, y compris celle des indemnités pour des causes autres que la restructuration, conformément aux règles énoncées dans la Norme d'Information Financière NIF D-3 « Avantages des employés », car l'Association a estimé que ces effets n'étaient pas significatifs. L'Association n'a pas de régime d'avantages sociaux pour les employés à cotisations définies, à l'exception de ceux requis par les lois sur la sécurité sociale.

h. Impôt différé sur le Revenu (ISR)

Conformément à la NIF B-16 « États financiers d'entités à but non lucratif », l'ISR selon la NIF D-4 ne s'applique pas aux entités à but non lucratif, sauf en ce qui concerne les opérations qu'elles effectuent et qui sont soumises au paiement de l'impôt sur le résultat conformément aux dispositions fiscales.

i. Capitaux propres

Capitaux propres non restreints : ce sont les actifs nets de l'Association et cette somme n'a pas de restrictions permanentes ou temporaires pour être utilisée. En d'autres termes, il s'agit des actifs nets résultant de :

a) tous les revenus, coûts et dépenses qui ne sont pas des changements dans les capitaux propres restreints de façon permanente ou temporaire ; et

b) ceux provenant de reclassements de ou vers les capitaux propres permanents ou temporairement restreints.

La seule limitation sur les capitaux propres non restreints est la limite large résultant de la nature de l'organisation et des buts spécifiés dans ses règlements et statuts.

SÍMBOLO DE PEQUEÑOS PRODUCTORES GLOBAL, A.C.

NOTES EXPLICATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2023 et 2022

(Montants exprimés en pesos)

j. Constatation des produits

i. Cotisations de ses membres ou associés

Les cotisations sont comptabilisées comme des augmentations de capitaux propres lorsqu'elles sont reçues en espèces.

k. Différences de change

Les transactions en devises étrangères sont initialement enregistrées dans la monnaie d'enregistrement, en appliquant le taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs libellés dans cette monnaie sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les différences générées par les fluctuations du taux de change entre les dates des transactions et celles de leur règlement ou valorisation à la fin de l'exercice sont comptabilisées en résultat.

l. Droits d'utilisation sur les actifs locatifs et passif sur les actifs locatifs

À compter du 1er janvier 2019, l'Association a adopté la NIF D-5 « Contrats de location », qui établit un modèle unique de comptabilisation des contrats de location qui supprime le classement des contrats de location en tant qu'actifs opérationnels ou capitalisables, de sorte que les actifs et les passifs de tous les contrats de location d'une durée supérieure à 12 mois sont comptabilisés (sauf si l'actif sous-jacent est de faible valeur). En conséquence, l'impact le plus important sur l'état de la situation financière a été la reconnaissance des droits d'utilisation des actifs loués et des passifs financiers pour les actifs loués qui reflètent l'obligation de paiement à la valeur actuelle.

Les principaux aspects pris en compte par cette NIF sont les suivants : a) un contrat de location est un contrat qui transfère au preneur le droit d'utiliser un actif pour une période déterminée en échange d'une contrepartie ; par conséquent, il convient d'évaluer, au début du contrat, si le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pour une période déterminée est acquis ; b) la nature des dépenses liées à la location a changé en remplaçant les dépenses par des loyers opérationnels conformément au Bulletin D-5 Location, en raison d'une dépréciation ou d'un amortissement des droits d'utilisation sur les actifs (en coûts d'exploitation) et d'une charge d'intérêt sur les passifs locatifs dans le résultat global de financement (RIF) ; c) a modifié la présentation des flux de trésorerie dans l'état (consolidé) de trésorerie en réduisant les sorties de trésorerie des activités d'exploitation, avec une augmentation des sorties de trésorerie des activités de financement pour refléter le paiement des passifs et des intérêts locatifs ; d) a modifié la comptabilisation du gain ou de la perte lorsqu'un vendeur-locataire transfère un actif à une autre entité et loue cet actif en retour.

Au 31 décembre 2023 et 2022, l'Association dispose d'un accord correspondant à un contrat de location de bureau, qui est considéré comme un actif de faible valeur, de sorte que son coût continue d'être comptabilisé en résultat au fur et à mesure.

SÍMBOLO DE PEQUEÑOS PRODUCTORES GLOBAL, A.C.

NOTES EXPLICATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2023 et 2022

(Montants exprimés en pesos)

NOTE 4. TRÉSORERIE

Le solde de trésorerie au 31 décembre est constitué de liquidités et de dépôts bancaires, tous très liquides et présentant peu de risques de changement de valeur. L'intégration de ce solde se fait comme suit :

Rubrique	Non restreint	
	2023	2022
Banques	\$ 7,222,911	\$ 4,745,258
Total en caisse	<u>\$ 7,222,911</u>	<u>\$ 4,745,258</u>

NOTE 5. DONATEURS ET SOUSCRIPTEURS

Sur la base des chiffres indiqués dans les États Financiers, le montant total des donateurs et des souscripteurs au 31 décembre 2023 et 2022 est ventilé comme suit :

Rubrique	Non restreint	
	2023	2022
Just Us Coffee Roasters Cooperative	\$ 245,611	\$ -
Comunidades Indigenas de la Region de	154,018	1,252
Café Orgánico Marcala	70,638	39,590
Equal Exchange	66,722	66,722
Certificadora Biotropico	43,277	43,277
Bcs Oko Guarante Gmbh	41,587	41,587
Control Unión Perú, A.C.	39,225	39,225
Mayacert	38,949	38,949
Certification of Enviromental Standards Gmbh	37,908	37,908
Cooperativa del Sur del Cauca-cosurca	34,809	34,809
Autres donateurs et souscripteurs	270,829	268,046
Estimation comptes irrécouvrables	(3,768)	(3,768)
Total donateurs et souscripteurs	<u>\$ 1,039,805</u>	<u>\$ 607,597</u>

SÍMBOLO DE PEQUEÑOS PRODUCTORES GLOBAL, A.C.

NOTES EXPLICATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2023 et 2022

(Montants exprimés en pesos)

NOTE 6. PARTIE LIÉE.

L'Association voit la majorité de ses revenus attachés à un client (Ethiquable), sans que cette relation soit formalisée par un contrat à long terme. Pour l'exercice des années 2023 et 2022, respectivement 70 % et 60% des revenus sont provenus de ce client. Ces circonstances impliquent un niveau élevé de vulnérabilité de l'Association en ce qui concerne sa capacité à garantir sa continuité d'exploitation.

Au cours des années se terminant les 31 décembre 2023 et 2022, les transactions suivantes ont été conclues avec des parties liées :

Rubrique	Non restreint	
	2023	2022
Revenus :		
Frais d'utilisation du SPP	\$ 6,870,357	\$ 5,809,049
Frais d'Adhésion Annuels	267,165	32,085
Frais Annuels - Ventes	138,868	-
Total des revenus	<u>\$ 7,276,390</u>	<u>\$ 5,841,134</u>

Sur le total des revenus provenant des frais d'utilisation du symbole indiqué dans la note 10 des états financiers, 76% et 77% proviennent d'Ethiquable en 2023 et 2022.

SÍMBOLO DE PEQUEÑOS PRODUCTORES GLOBAL, A.C.

NOTES EXPLICATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2023 et 2022

(Montants exprimés en pesos)

NOTE 7. MOBILIER ET MATÉRIEL

Sur la base des chiffres indiqués dans les états financiers, le montant net du mobilier et du matériel dont dispose l'Association au 31 décembre 2023 et 2022 est ventilé comme suit :

a. Voici sa composition :

Rubrique	Non restreint	
	Taux annuel de dépréciation	
Composants sujets à dépréciation :		
Matériel informatique	30%	\$ 396,586
Mobilier et matériel de bureau	10%	\$ 73,210
		<u>469,796</u>
Amortissement cumulé		\$ (405,904)
Total net - mobilier et matériel		<u>\$ 63,892</u>

b. La dépréciation enregistrée dans les résultats de 2023 et 2022 s'élève respectivement à 58 513 \$ et 71 585 \$.

NOTE 8 IMPÔTS À PAYER

Sur la base des chiffres indiqués dans les États Financiers, le montant total des impôts à payer au 31 décembre 2023 et 2022 est ventilé comme suit :

Rubrique	Non restreint	
	2023	2022
Retenue ISR pour salaires et traitements	\$ 75,628	\$ 115,334
ISR à payer pour le reliquat distribuable	58,082	50,491
Provision de SAR à payer	17 414	36,741
Retenue ISR assimilée aux salaires et traitements	14,486	3,320
Provision IMSS patronale à payer	10,850	26,759
Provision d'INFONAVIT à payer	10,541	51,905
Impôt sur la masse salariale de l'État	9,030	12,457
Retenue ISR pour paiements à l'étranger	8,404	1,890
Retenues d'IMSS aux travailleurs	7,581	12,993
Retenue TVA	5,579	8,664
Retenue ISR pour services professionnels	2,342	1,926
Retenue d'ISR pour bail	1,212	1,155
Total des impôts à payer	<u>\$ 221,149</u>	<u>\$ 323,635</u>

SÍMBOLO DE PEQUEÑOS PRODUCTORES GLOBAL, A.C.

NOTES EXPLICATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2023 et 2022

(Montants exprimés en pesos)

NOTE 9 CAPITAUX PROPRES

- a. Les capitaux propres de l'Association sont destinés aux fins propres de son objet social, de sorte qu'aucun avantage ne peut être accordé sur les augmentations des capitaux propres.
- b. En cas de liquidation de l'Association, les biens lui appartenant seront entièrement destinés à des entités autorisées à recevoir des dons, conformément aux lois fiscales applicables.
- c. Sans restrictions Il s'agit des excédents ou des déficits résultant des revenus provenant de la prestation de services, ou des dons moins les coûts et dépenses encourus lors de la prestation de services, ou de la collecte de dons.

NOTE 10 REVENUS

L'Association établit ses cotisations à payer dans le cadre de son Règlement sur les Coûts, ce document spécifie les règlements, les frais et la base de calcul pour les coûts de certification et d'enregistrement du Symbole des Producteurs Paysans en ce qui concerne les coûts impliqués dans la certification, l'enregistrement, l'adhésion annuelle et l'utilisation de la certification du Symbole des Producteurs Paysans. Cette réglementation est approuvée par le Conseil d'Administration de SPP Global, Símbolo de Pequeños Productores Global, Asociación Civil, et est sujette à des modifications. Les revenus sont les suivants :

Cotisations des Organisations de Petits Producteurs

Les organisations de petits producteurs paient pour deux types de coûts :

- a. Frais de Dossier : Ils couvrent toutes les dépenses engagées par SPP Global pour mener à bien le Processus d'Éligibilité des nouveaux applicants et ils correspondent à 150 dollars. Ces Frais de Dossier ne dépendent pas des Frais d'Adhésion Annuels et ne sont payés que lorsque vous faites votre demande de Certification SPP pour la première fois.
- b. Frais d'Adhésion Annuels Ces frais couvrent toutes les dépenses de SPP Global pour la maintenance, le développement, le contrôle de la qualité du système de normes, la certification et l'enregistrement, la diffusion et la promotion du Symbole des Producteurs Paysans et de son marché. Ce poste à son tour est divisé en frais de base (basés sur le nombre d'associés) et frais de volume (basé sur la valeur du volume commercialisé)

Les Acheteurs Finaux, les Centrales de Commercialisation des Organisations de Petits Producteurs, les Intermédiaires et les Sous-traitants enregistrés auprès de SPP paient les coûts suivants :

- a. Frais de Dossier : Ils couvrent toutes les dépenses engagées par SPP Global pour mener à bien le Processus d'Éligibilité des nouveaux applicants et ils correspondent à 150 dollars. Ces Frais de Dossier ne dépendent pas des Frais d'Adhésion Annuels et ne sont payés que lorsque vous faites votre demande d'enregistrement SPP pour la première fois.
- b. Frais d'adhésion annuelle : Il sont déterminés en fonction de la valeur totale des transactions effectuées au cours de l'année précédente (ou estimation des transactions à faire, si c'est la première année)
- c. Utilisation du Symbole des Producteurs Paysans (Acheteurs Finaux uniquement). Ces frais font référence tant à l'utilisation du logo du Symbole des Producteurs Paysans dans toutes ses présentations, qu'à l'utilisation de la référence à la certification dans le cadre du Symbole des Producteurs Paysans. Les Frais d'Utilisation sont payés en fonction de la valeur des produits certifiés achetés.

SÍMBOLO DE PEQUEÑOS PRODUCTORES GLOBAL, A.C.

NOTES EXPLICATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2023 et 2022

(Montants exprimés en pesos)

L'Association a reçu des cotisations de ses membres ou associés comme suit :

Rubrique	Non restreint	
	2023	2022
Frais d'utilisation du SPP	\$ 9,030,497	\$ 7,592,269
Frais d'Adhésion Annuels OPP, AF et OC	1,341,404	2,080,646
Frais de Dossier Nouveaux membres	29,578	39,512
Total des revenus	<u>\$ 10,401,479</u>	<u>\$ 9,712,427</u>

NOTE 11 SITUATION FISCALE

L'Association est enregistrée en tant qu'entité à but non lucratif à des fins fiscales et est exemptée du paiement de l'ISR, conformément au Titre III de la loi pertinente ; Conformément aux dispositions de son acte constitutif, à tout moment, l'Association peut commencer le processus d'obtention de l'autorisation de recevoir des dons en vertu de la Loi sur l'Impôt sur le Revenu.

NOTE 12 CONTINGENCES ET ENGAGEMENTS.

L'Association a une responsabilité contingente pour les différences d'impôts que les autorités foncières prétendent percevoir à la suite de la révision éventuelle des déclarations présentées par l'Association, si les critères d'interprétation des dispositions fiscales applicables à celle-ci diffèrent de ceux des autorités.

NOTE 13 ÉVÉNEMENTS ULTÉRIEURS.

À la date d'émission de ces états financiers et notes, aucun événement ultérieur susceptible d'avoir un effet sur l'Association et considéré comme devant être divulgué n'est identifié.

NOTE 14 APPROBATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers ci-joints et leurs notes ont été autorisés pour publication le 5 juin 2024 par Jeroen Josef Agnes Pruijn (Directeur Exécutif), qui le pouvoir légal d'autoriser les états financiers et leurs notes.